

N° : DE/44/7.5/12.04.2021-34

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	7
Présents	39	Absent non représenté :	1
VOTANTS			46

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Fêtes à Sorgues, le 12 avril 2021, après convocation légale reçue le 06 avril 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Sandy GEIGER, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Christelle PEPIN, M. Michel PERRAND, M. Raymond PETIT, M. Bernard RIGEADE, M. Christian RIOU, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gêrôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

Mme Carine BLANC-TESTE (pouvoir donné à M. Samuel MONTGERMONT), Mme Nadège BOISSIN (pouvoir donné à M. Didier CARLE), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Serge SOLER), M. Christophe MOURGEON (pouvoir donné à M. Michel MUS), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Aurélie DEVEZE), Mme Emmanuelle ROCA (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS).

Etait Absente non représentée :

Mme Cindy CLOP.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Gêrôme VIAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat – Demande d'une aide
 financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local –
 Exercice 2021 pour la revitalisation Centre-Ville Monteux – Traversée des arts /
 Tour de Ville**

Monsieur Stéphane MICHEL, Vice-Président expose à l'assemblée que le Gouvernement poursuit l'effort de l'État en faveur de l'investissement des collectivités territoriales en pérennisant le dispositif de soutien à l'investissement local (DSIL), mis en place en 2016. La DSIL, désormais codifiée à l'article L 2334-42 du CGCT, a pour but de soutenir l'investissement des collectivités territoriales.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Cette dotation est attribuée par le préfet de région sur propositions des préfets de département qui opèrent une sélection des projets en fonction des spécificités des territoires.

L'article L 2334-42 du CGCT prévoit que toutes les communes et EPCI à fiscalité propre peuvent demander à bénéficier de la DSIL.

- A. Titre dérogatoire, lorsque la subvention s'inscrit dans le cadre d'un contrat signé entre le représentant de l'État et une collectivité ou un groupement éligible, les maîtres d'ouvrage désignés par le contrat peuvent être bénéficiaires de la subvention.
- B. Catégories d'opérations susceptibles d'être subventionnées au titre de la DSIL Classique

Les grandes priorités thématiques qui recouvrent six types d'opération éligibles :

- rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, - mise aux normes et sécurisation des équipements publics,
- développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
- développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires, - réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Les opérations s'inscrivent dans le cadre des démarches contractuelles afin d'accompagner un projet concerté d'aménagement et de développement des capacités de territoire. Il s'agit :

Des actions éligibles articulées autour des six volets au titre de la ruralité

- Favoriser l'accessibilité des services publics et des soins à la population
- Développer l'attractivité du territoire
- Stimuler l'activité des bourgs-centres
- Développer le numérique et la téléphonie mobile
- Promouvoir un aménagement durable du territoire pour renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale

Il s'agit également :

- des projets de redynamisation des centres villes moyennes inscrits dans les conventions « Action Cœur de ville » .
- des projets inscrits au programme « petites villes de demain »
- des projets concourant à l'amélioration de l'accès aux services, en particulier ceux relatifs au déploiement du réseau France Services et de « tiers lieux » (espaces de coworking, fab-lab, micro-folies,...)

La Communauté de Communes peut présenter un dossier **d'un projet inscrit au programme « Petites Villes de Demain » à savoir la revitalisation Centre-Ville Monteux – Traversée des arts / Tour de Ville**

Le montant estimatif des travaux s'élève à 1 055 167.50 € HT soit 1 266 201.00 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

Montant de l'opération : 1 055 167.50 € HT

- DSIL 40 % : 422 067.00 € HT
- Contrat Avenir 30 % : 316 550.25 € HT
- Fonds propres 30 % : 316 550.25 € HT

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

99_DE-084-248400293-20210412-12042021_34

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane MICHEL, Vice-Président, entendu, et après en avoir délibéré à 44 voix pour et 2 abstentions (P. DE CAMARET, F. GUILLAUME) des membres présents et représentés,

APPROUVE le plan de financement pour la revitalisation Centre-Ville Monteux – Traversée des arts / Tour de Ville suivant :

Montant de l'opération : 1 055 167.50 € HT

- DSIL 40 % : 422 067.00 € HT
- Contrat Avenir 30 % : 316 550.25 € HT
- Fonds propres 30 % : 316 550.25 € HT

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat à solliciter l'Etat pour l'octroi de cette dotation de soutien à l'investissement public local 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat

Le Président,

